

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2010

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, WEISS Bernard, FEGER René, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine,

Conseillers absents : LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc, CLAUSS Françoise, DENNI Fabienne, ECKART Fanny, MATTER André.

Monsieur Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11/3/2010 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Budgets primitifs 2010, commune et assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget du service assainissement pour l'exercice 2010 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- le budget du service assainissement s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à 196.821 euros et en dépenses et recettes d'exploitation à 168.804 euros.
- le budget principal s'élevant en dépenses et recettes de fonctionnement à 444.520 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 811.478 euros.

2. Entretien des abords du nouvel espace sportif.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entretenir les abords du nouvel espace sportif, soit les parcelles cadastrées Section 30, n° 416/158 et 421/160, parties basses et hautes, et n° 418/159 et n° 420/159 et exploitées en herbe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de confier l'entretien et l'exploitation de ces parcelles à Mr Pierre FEGER aux conditions suivantes :
 - Exonération de loyer en échange d'un entretien adapté des parcelles, qui devront rester en herbe.
 - Accès libre en partie haute pour la plate-forme de décollage de montgolfières de la société AEROFLY.
 - Rétrocession sans indemnité ni préavis à la commune sur demande de sa part.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

3. Entretien de l'ancien terrain de football

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entretenir l'ancien stade municipal et le terrain d'entraînement, actuellement enherbés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de confier l'entretien et l'exploitation de ces parcelles à Mr Jean KRIEGER aux conditions suivantes :

- Exonération de loyer en échange d'un entretien adapté des terrains, qui devront rester en herbe.
 - Rétrocession sans indemnité ni préavis à la commune sur demande de sa part.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

4. Modification de la cotisation à la bibliothèque municipale

Le Maire rappelle le montant des cotisations à la bibliothèque municipale, mises en place au 1^{er} janvier 2002. Il propose leur revalorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les cotisations à compter du 1^{er} avril 2010 comme suit :

→ Adultes : 5 euros

5. Dégâts causés à un calvaire : remboursement des frais

Le Maire rappelle que le calvaire situé rue Principale a été renversé par un automobiliste, dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier dernier.

L'expertise a été réalisée le 18 février par M. Hermann, expert dommages de la CIADE.

Le montant des travaux accepté par ce dernier s'établit à 1.740,18 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal et de l'accord de la CIADE et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le montant du remboursement sera versé en recettes de fonctionnement au compte 778.